

cpnef : sv

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

Bilan d'activité 2022

Programme 2023

La CPNEF-SV pilote l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, en partenariat avec l'Afdas

La CPNEF-SV est soutenue par le ministère de la Culture, le CNM et la SPEDIDAM

Soutenu par



SOMMAIRE

Missions	p.3
----------	-----

Synthèses	p.5
Principales réalisations 2022	
Principales réalisations 2023	

Actions

Axe 1 : Connaissance de l'emploi et promotion des métiers	p.6
Fiche 1 : Etudes et statistiques	
Fiche 2 : Connaissance des métiers et prospective	

Axe 2 : Sécurisation des parcours et structuration sectorielle	p.10
Fiche 3 : Accords EDEC	
Fiche 4 : Répertoires des formations et compétences pour les déclarations d'activités d'entrepreneurs de spectacles vivants valant licences	
Fiche 5 : Ressources et documentation	

Axe 3 : Orientations pour la formation professionnelle	p.14
Fiche 6 : Etat des lieux de l'offre de formation – Répertoire des certifications	
Fiche 7 : Besoins en formation professionnelle et recommandations	
Fiche 8 : Avis et expertises sur l'opportunité de l'offre de formation	
Fiche 9 : Formation en apprentissage – Définition des niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques	

Axe 4 : Développement des formations et certifications de la CPNEF-SV	p.19
Fiche 10 : Formation dans le domaine du rigging	
Fiche 11 : Formation dans le domaine de l'électricité	
Fiche 12 : Formation dans le domaine de la sécurité pour les exploitants de lieux de spectacles	
Fiche 13 : Formation dans le domaine de la sûreté	
Fiche 14 : Formation dans le domaine de la gestion sonore	
Fiche 15 : Pilotage des certifications de branche et habilitation des organismes partenaires	

Stratégie, communication, fonctionnement	p.27
--	------

Stratégie et synergie	p.28
Communication	p.29
Participations	p.30
Fonctionnement	p.31

Liste des sigles	p. 34
------------------	-------

Missions de la CPNEF-SV

Cadre d'intervention

Les CPNEF (Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation) ont pour mission générale de : *« définir des axes prioritaires en matière de formation professionnelle, d'alternance et de certifications professionnelles correspondant aux besoins en emplois et compétences, et d'orienter les moyens mis en œuvre pour leur développement »*¹.

La CPNEF-SV (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation du spectacle vivant) a été créée en 1993 par un accord de branche entre les organisations représentatives des employeurs et de salariés du spectacle vivant.

Indépendante de toute tutelle, elle est constituée sous forme associative.

La CPNEF-SV est une institution nationale d'intérêt général qui agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant :

- **En matière d'emploi**, la CPNEF-SV est chargée de suivre la situation de l'emploi et son évolution, améliorer la reconnaissance des qualifications, faciliter l'insertion, accompagner les parcours professionnels et les mobilités sectorielles... ;
- **En matière de formation professionnelle**, la CPNEF-SV est chargée de faciliter son accès tout au long de la vie, favoriser l'acquisition des compétences, repérer les besoins et définir des priorités, structurer l'offre, créer des certifications...

Concrètement

En pratique la CPNEF-SV c'est :

- 1- **une instance politique nationale**, cadre de réflexion et de concertation pour les organisations d'employeurs et de salariés représentatives, et ses partenaires (pouvoirs publics, organismes sociaux, organismes de formation...) ;
- 2- **une structure opérationnelle** en capacité de piloter ou réaliser des actions ou des travaux pour le milieu professionnel en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- 3- **un organisme certificateur** qui pilote une offre formations (certificats de qualification, stages...) dont la mise en œuvre est confiée à un réseau d'organismes de formation partenaires habilités ;
- 4- **l'instance de pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications**, en partenariat avec l'Afdas (chargé de sa gestion administrative et financière), dans le cadre duquel sont conduit diverses études et actions d'ingénierie.

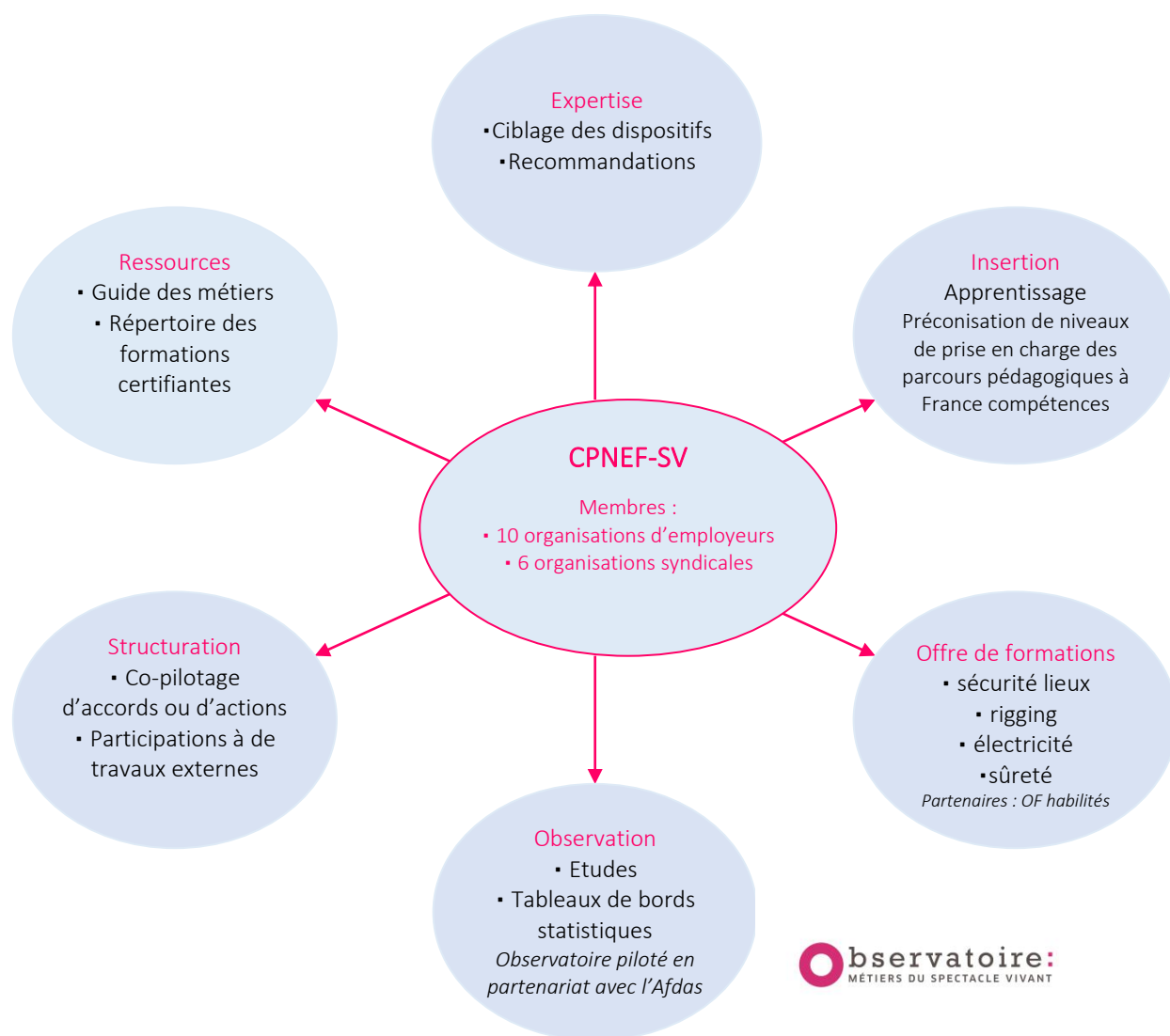


Les 3 branches du spectacle vivant relevant du périmètre de la CPNEF-SV :

- **Entreprises artistiques et culturelles**
- **Entreprises privées du spectacle vivant**
- **Entreprises techniques au service de la création et de l'événement**

¹ Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22/02/2018 article n°39.

La CPNEF-SV, le seul organisme paritaire dédié spécifiquement au spectacle vivant,
qui assure des missions uniques d'articulation des politiques emploi/formation



Principales réalisations 2022

Liste des sigles en fin de bilan

Axe 1 : Observation de l'emploi et promotion des métiers

Etudes et statistiques- *Fiche 1*

5 publications statistiques sur l'emploi et la formation professionnelle dans le spectacle vivant (tableaux de bords et chiffres clefs) - Données annuelles AUDIENS, Afdas, CPNEF-SV, GUSO

1 tableau de bord interactif de l'impact de la crise sur l'emploi, actualisé mensuellement -Données AUDIENS

Connaissance des métiers et prospective - *Fiche 2*

1 groupe de travail chargé d'actualiser le répertoire des métiers et des emplois (ROME) de Pôle emploi

Axe 2 : Sécurisation des parcours et structuration sectorielle

- 3 accords EDEC nationaux en cours - *Fiche 3*
- 2 répertoires de formations et/ou compétences pour les entrepreneurs de spectacles vivants dans le cadre de la déclaration d'activité valant licence - *Fiche 4*
- 6 participations à des instances ou des groupes de travail externes sur les sujets emploi/formation [Page 27](#)

Axe 3 : Orientations pour la formation professionnelle

- Plus de 400 formations présentées de façon détaillée dans le répertoire des certifications du spectacle vivant mis à jour mensuellement : diplômes, titres, CQP et certificats de compétences. - *Fiche 6*
- 1 délibération relative au dispositif des POEC géré par Pôle emploi et l'Afdas : liste des emplois en tension *Fiche 7*
- 7 diplômes artistiques expertisés dans le cadre du CSLMD du ministère de l'enseignement supérieur *Fiche 8*
- 132 diplômes et titres professionnels préparés en apprentissage pour lesquels des niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques ont été définis - *Fiche 9*

Axe 4 : Développement des formations et certifications de la CPNEF-SV

Délivrance de certifications et certificats - *Fiches 10, 11, 12, 14*

- 33 CQP accrocheur-rigger délivrés en 2022, soit 275 au total depuis leur lancement en 2014
- 4 CQP électricien du spectacle délivrés en 2022, soit 37 au total depuis leur lancement en 2019
- 838 stagiaires ont suivi les formations à la sécurité pour les exploitants de lieux dans les organismes de formations habilités par la CPNEF-SV, 106 stages organisés (en présentiel ou distanciel)
- 1500 stagiaires ont suivi le certificat de compétences en gestion sonore entre 2021/2022, transféré à AGI-SON en avril 2022

Création/pilotage des formations - *Fiches 10, 11, 12*

- 2 actions d'ingénieries de formations pour actualiser le CQP accrocheur-rigger et le CQP électricien du spectacle et les réenregistrer au RNCP de France compétences
- 17 d'organisme de formation habilités à mettre en œuvre les 2 stages à la sécurité pour les exploitants de lieux de spectacles vivants
- 1 nouvelle mission pour alimenter le passeport compétences des professionnels du spectacle vivant

Communication

Près de 89 100 visiteurs sur le site www.cpnefsv.org

2 newsletters externes (environ 1 000 abonnés)

10 newsletters internes bimensuelle dédiées aux organisations d'employeurs et de salariés (une quarantaine de destinataires)

2 interventions dans le cadre de colloque

Principales réalisations prévisionnelles 2023

Liste des sigles en fin de bilan

Axe 1 : Observation de l'emploi et promotion des métiers

- Poursuite de l'actualisation du ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) de Pôle emploi
- Transition écologique : repérage des compétences vertes des métiers
- Baromètre des besoins d'emploi et compétences : participation à l'étude interbranches pilotée par l'Afdas
- Marque employeurs : participation aux travaux interbranches pilotés par l'Afdas
- Production de statistiques emploi/formation, actualisation annuelle des quatre tableaux de bord :
 - les entreprises et l'emploi dans le spectacle vivant, données AUDIENS
 - le développement des compétences dans le spectacle vivant, données Afdas
 - l'offre de formations certifiantes, données CPNEF-SV
 - les entrepreneurs dont le spectacle vivant n'est pas l'activité principale, données GUSO

Axe 2 : Sécurisation des parcours et structuration sectorielle

- Accords EDEC interbranches : poursuite de la participation aux 3 accords en vigueur :
 - Création, culture, communication
 - Grands événements culturels et sportifs
 - Tourisme
- Actualisation des 2 répertoires de formations et/ou compétences pour les entrepreneurs de spectacles vivants dans le cadre de la déclaration d'activité valant licence

Axe 3 : Orientations pour la formation professionnelle

- Répertoire des formations certifiantes : actualisation à partir des enregistrements de France compétences
- Repérage des besoins en formation professionnelle : poursuite
- POEC : actualisation de la liste des métiers bénéficiaires
- Apprentissage : cinquième procédure de définition des niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques des formations (diplômes et titres professionnels).

Axe 4 : Développement des formations et certifications de la CPNEF-SV

- CQP accrocheur-rigger : pilotage et délivrance
- CQP électricien : pilotage et délivrance
- CQP accrocheur-rigger et CQP électricien : réenregistrer des au RNCP de France compétences, finalisation de l'action d'ingénierie
- Gestion opérationnelle des CQP : mise en œuvre d'une délégation de service à l'Afdas et recours à une plateforme numérique
- Formations à la sécurité pour les exploitations de lieux : pilotage, délivrance et poursuite de l'habilitation des organismes de formation
- Formations en sûreté : pilotage et relance

Stratégie, synergies, et fonctionnement

- Actualisation des missions et de la feuille de route de la CPNEF-SV après 30 ans d'existence,
- Préfiguration budgétaire d'instauration de contributions des branches privées via des fonds d'aides au paritarisme
- Renforcement des collaborations entre la CPNEF-SV et la CPNEF-AV
- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

Actions

Axe 1

Observation de l'emploi et promotion des métiers

Fiche 1 Etudes et statistiques

Fiche 2 Connaissance des métiers et prospective

Contexte	L'élaboration d'un diagnostic chiffré et qualitatif de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant, a été engagé par la CPNEF-SV dès sa création en 1993 de façon prioritaire. De nombreuses étapes méthodologiques ont été nécessaires pour produire aujourd'hui des statistiques fiables et détaillées. La crise sanitaire liée au Covid 19 a fortement et durablement impacté les structures et les professionnels des trois branches du spectacle vivant entre 2020 et 2022. Ce qui a nécessité de mettre en œuvre des indicateurs spécifiques de suivi de la reprise.
Objectif	Produire des indicateurs pour suivre la situation de l'emploi et son évolution, et l'accès à la formation professionnelle afin d'accompagner les politiques sociales.
Etapes antérieures	Etudes prospectives 1995 : réalisation du Contrat d'études prospectives emploi/formation (CEP n°1) 2015 : actualisation du Contrat d'études prospectives emploi/formation (CEP n°2) Tableaux de bord de statistiques De 2011 à 2021 : réalisation de tableaux de bord annuels de l'emploi et de la formation, et de zooms thématiques, en partenariat avec AUDIENS et l'Afdas. Mesures d'impact de la crise sanitaire 2020/2021 • Diagnostic action d'impact de la crise sanitaire sur l'emploi et les employeurs dans le spectacle vivant Rapport piloté par la CPNEF-SV, l'Afdas et la DGEFP. Réalisation KYU Lab. • Tableau de bord de suivi de l'impact de la crise sur l'emploi, Retraitement CPNEF-SV. Données mensuelles AUDIENS • Impact de la crise sanitaire sur l'emploi des salariés intermittents du spectacle vivant <i>Série prospective.</i> / Retraitement CPNEF-SV. Source : Pôle emploi • Les métiers au temps du coronavirus : quelles vulnérabilités ? <i>Série points de vue.</i> Note de la CPNEF-SV • Conséquences de la crise sanitaire dans le spectacle vivant <i>Série point de vue.</i> Note de la CPNEF-SV
Réalisations 2022 <i>Edition dans la cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant Avec le soutien de l'Afdas</i> 	Tableaux de bord statistiques emploi/formation • Tableau de bord statistique : les entreprises et l'emploi dans le spectacle vivant Publication annuelle. Conception et réalisation CPNEF-SV / AUDIENS Source : données AUDIENS 2021 • Tableau de bord statistique : le développement des compétences dans le spectacle vivant Publication annuelle. Conception et réalisation CPNEF-SV / Afdas Source : données Afdas 2020 • Portrait statistique : l'offre de formations certifiantes Publication annuelle. Conception et réalisation CPNEF-SV Source : données CPNEF-SV 2022 à partir d'un extrait du RNCP de France compétences • Chiffres clés : suivi des déclarations d'activité valent licences d'entrepreneurs de spectacles vivants Conception et réalisation CPNEF-SV. Source : ministère de la Culture • Chiffres clés : suivi de l'activité des entrepreneurs dont le spectacle vivant n'est pas l'activité principale Publication trimestrielle. Retraitement CPNEF-SV. Source : Guso 2022 Impact de la crise sanitaire Tableau de bord de suivi de l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi dans le spectacle vivant Publication mensuelle. Conception et réalisation CPNEF-SV / AUDIENS Source : données AUDIENS 2022 <i>Diffusion des études et rapports en ligne dans une rubrique dédiée. Voir</i>
Prévisionnel 2023	• Actualisation des tableaux de bord de l'emploi et de la formation, et des chiffres clés • Participation aux travaux interbranches pilotés par l'Afdas : « Baromètre annuel des besoins d'emploi et compétences » et « Etude marque employeurs ». • Participation de la révision de la NAF (nomenclature des activités françaises).

Contexte	Les activités et les métiers du spectacle vivant sont en constante évolution, du fait d'innovations esthétiques et artistiques, du contexte socio-économique, de changements réglementaires, d'innovations techniques, de la transition digitale et environnementale, des politiques publiques, des attentes du publics, d'enjeux sociétaux, etc. Ces différents facteurs d'évolutions, conjoncturels ou structurels, qui se combinent, doivent être identifiés afin de suivre l'impact sur les professions : nouveaux métiers, nouvelles compétences, nouvelles organisations du travail.
Objectifs	Suivre l'évolution des métiers dans une perspective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sectorielle.
Etapes antérieures	Etudes et travaux divers - Réalisation d'un guide des métiers - Portraits de professionnels Participation à des travaux interbranches - Participation à la « <i>Cartographie des emplois liés aux Jeux Olympiques et paralympiques de 2024</i> » intégrant les domaines techniques du spectacle vivant. Travaux dans le cadre de l'accord EDEC des grands événements sportifs et culturels. Pilotage par la DGEFP, branches et les OPCO (dont l'Afdas). Réalisation de l'étude par les cabinets Amnyos et CDES. - Participation à l'étude prospective « <i>Evolution des modes de vie et de consommation en lien avec les évolutions sociétales et technologiques</i> » Travaux dans le cadre du PIC pour les branches relevant de l'Afdas. Réalisation de l'étude par le cabinet Sociovision - Participation à l'étude prospective « <i>Impact des évolutions des modes de vie et de consommation sur les métiers et compétences</i> » Travaux dans le cadre du PIC pour les branches relevant de l'Afdas. Réalisation par les cabinets ProfilCulture, Sauléa et Crédoc.
Réalisations 2022 Groupe de travail de la CPNEF-SV Par l'équipe de la CPNEF-SV	Révision du ROME* de Pôle emploi Lancement d'un groupe de travail pour actualiser la quinzaine de fiches du ROME portant sur le spectacle vivant : mise à jour des appellations d'emploi et réorganisation des domaines. Mobilisation de partenaires pour travailler sur les conditions de travail : Thalie santé et Mission handicap d'AUDIENS. Finalisation des fiches ROME en 2023 <i>*ROME répertoire opérationnel des métiers et des emplois, outil de mise en relation demande/offre d'emploi, d'orientation et d'accompagnement</i> Fiches métiers « artistiques » de la Mission handicap spectacle d'Audiens En réponse à la sollicitation de la Mission, réunions de travail et transmission d'éléments pour alimenter 8 fiches en cours d'élaboration sur les métiers techniques.
Prévisionnel 2023	• Poursuite des travaux d'actualisation du ROME, sur le volet compétences et conditions de travail • Transition écologique : repérage des compétences vertes des métiers • Poursuite des activités de veille prospective et d'enrichissement documentaire

Axe 2

Sécurisation des parcours professionnels et structuration sectorielle

- Fiche 3 *Accords EDEC -engagement de développement de l'emploi et des compétences-*
- Fiche 4 Répertoires des formations et compétences pour les déclarations d'activités
d'entrepreneurs de spectacles vivants valant licences
- Fiche 5 : Ressources et documentation

Engagement de développement de l'emploi et des compétences

Contextes	Les EDEC sont des accords comportant des plans d'actions en faveur de l'emploi et de la formation. Initiés par les branches, ils sont copilotés et cofinancés par l'Etat (DGEFP) et les OPCO (Afdas...). Ils peuvent être nationaux ou régionaux. Les CPNEF participent à la préparation et au pilotage de ces EDEC, au côté des différents partenaires mobilisés.
Etapas antérieures	• 2006/2017 : accords EDEC spectacle vivant 1^{er} accord 2006/2011 Rapport : « sécurisation des parcours professionnels et amélioration de la gestion des âges » Actions sur 4 axes : appui à l'emploi, observation, formation, santé au travail 2^{ème} accord 2014/2017 Action 1 : déploiement du dispositif d'appui-conseil ; Action 2 : déploiement du bilan de compétences spécialisé ; Nombreux EDEC régionaux spectacle vivant • Depuis 2018 : accords EDEC interbranches intégrant le spectacle vivant
Réalisations 2022 L'Afdas est l'organisme relais chargé de piloter les actions de ces accords EDEC, en partenariat avec la DGEFP (et la DGCA pour l'accord EDEC « culture ») La CPNEF-SV copilote ou suit certaines actions	Accord EDEC création, culture et communication. National interbranches. 2018/2023 Principales actions en cours : • Appuis conseils aux TPE : RH, RSE, transition numérique, cybersécurité, agir pour le handicap, égalité professionnelle • Appui conseil rebond carrière pour les salariés intermittents • Pastilles de formation en gestion sonore avec AGI-SON Accord EDEC des activités liées au tourisme. National interbranches. 2019/2023 Principales actions en cours : • Clôture et préparation de l'évaluation Accord EDEC grands événements culturels et sportifs. National interbranches. 2020/2024 Principales actions en cours : • Référentiel de compétences transverses • Conseil en évolution professionnelle Prévention Sécurité • Accompagner les entreprises dans leurs recrutements » : appui-conseil RH • Construire et expérimenter des outils innovants de recrutement inclusif avec et pour les entreprises • Promotion des métiers
Prévisionnel 2023	• Poursuite du suivi des accords EDEC nationaux en cours ou en reconduction • Evaluation de l'action sur la gestion sonore dans le cadre de l'EDEC tourisme

Fiche 4 Répertoires de formations et de compétences pour les déclarations d'activités d'entrepreneurs de spectacles vivants valant licences

<i>Contextes</i>	Concernant les entrepreneurs de spectacles vivants, la réforme du système des licences entrée en vigueur le 1er octobre 2019 confie une nouvelle mission à la CPNEF-SV dans le cadre de l'obligation de déclaration de leurs activités. Code du travail Article R7122-3 : <i>« Aux fins de répondre aux conditions de compétence ou d'expérience professionnelle mentionnées au I de l'article L. 7122-4, lorsque l'entrepreneur est une personne physique, il doit être majeur et remplir l'une des conditions suivantes :</i> <i>1 Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (...)</i> ; <i>2° Justifier d'une expérience professionnelle de six mois au moins dans le spectacle vivant ;</i> <i>3° Justifier d'une formation d'au moins cent vingt-cinq heures ou d'un ensemble de compétences, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale mentionnée à l'article L. 6113-2, compétente pour le spectacle vivant.</i> <i>Lorsque l'entrepreneur est une personne morale, il doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant l'une au moins des conditions mentionnées aux 1° à 3° Lorsque la déclaration est faite en vue de l'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, la personne physique déclarante doit en outre justifier avoir suivi une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature de ces lieux, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale, et la personne morale doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant cette condition. »</i> La CPNEF-SV a donc pour mission d'établir et de tenir à jour 2 répertoires complémentaires en application du 3° de cet article : 1- Un répertoire concernant tous les entrepreneurs de spectacles vivants et donc les 3 activités valant licences. 2. Un répertoire concernant uniquement les entrepreneurs de spectacles vivants exploitants de lieux et donc la 1ère catégorie valant licence. Il s'agit d'un répertoire des formations à la sécurité dont le suivi est obligatoire en plus des conditions de diplôme, formation et expérience communes aux autres catégories.
<i>Etapes antérieures</i> <i>Groupe de travail de la CPNEF-SV</i>	Répertoire des formations et/ou des compétences pour toutes les catégories d'entrepreneurs de spectacles vivants Constitution du répertoire et diffusion en ligne sur le site. La CPNEF-SV a décidé que les entrepreneurs de spectacles vivants des 3 catégories, doivent justifier de formations ou de compétences (relevant ou non du secteur culturel) cumulées dans les quatre domaines suivants : 1) Domaine : gestion d'entreprise 2) Domaine : droit social et droit du travail 3) Domaine : propriété littéraire et artistique 4) Domaine : prévention des risques et mesures de protection. Répertoire des formations à la sécurité pour les exploitants de lieux Voir fiche 12
<i>Réalisations 2022 et 2023</i>	Répertoire des formations et/ou des compétences pour toutes les catégories d'entrepreneurs de spectacles vivants Pas de changement. Répertoire des formations à la sécurité pour les exploitants de lieux Voir fiche 12

Contexte	Le spectacle vivant est un secteur composite (3 branches professionnelles et plus de 200 métiers) et complexe du point de vue organisationnel et réglementaire. Il est traversé par des enjeux généraux communs à tous les secteurs (promotion de l'égalité femmes/hommes, inclusion et mixité) ou bien qui se déclinent en fonction de ses spécificités (transition digitale ou écologique). Par ailleurs, de nombreux organismes agissent sur les volets socio-économiques.
Objectifs	Relayer ou produire des ressources informatives liées aux questions d'emploi et formation.
Etapes antérieures Par l'équipe de la CPNEF-SV	La CPNEF-SV n'a pas vocation à remplir une mission d'information. Cependant, dans la mesure où elle effectue pour ses activités une veille permanente, elle alimente une rubrique « documentation » sur son site qui propose notamment : 1. Des ressources générales • Les accords de branche, les conventions collectives • Un portail qui recense les dispositifs de nos partenaires, d'aides ou d'accompagnement aux entreprises ou aux salariés (hors crise sanitaire) : appui conseils, prévention des risques • Les travaux de la plateforme européenne spectacle/audiovisuel • Une liste de liens pour aller plus loin • Des rubriques thématiques ; qui recensent des travaux, bonnes pratiques et actions de nos partenaires concernant : égalité femmes/hommes, transition écologique, relais de la Mission handicap spectacle d'Audiens ... 2. Des ressources produites par la CPNEF-SV • Les répertoires de formations à la sécurité et de compétences pour les entrepreneurs de spectacles vivants • Le répertoire des formations certifiantes • Le guide des métiers • Des documents d'orientation présentant le secteur pour les jeunes, et les principales filières de formation • Les études et tableaux de bord • Des fiches info et des guides sur les questions emploi-formation, • Des lexiques sur le vocabulaire du spectacle vivant, de l'emploi ou de la formation
Réalisations 2022 et 2023	Actualisation des contenus documentaires Veille, mise à jours et ajouts divers ➤ La diffusion des travaux de la CPNEF-SV est entièrement dématérialisée. En 2022, le site internet a été consulté par près de 89 106 internautes différents. Le ministère de la Culture, ProfilCulture et Artcena ont notamment créé des liens avec le site de la CPNEF-SV.

Axe 3

Orientations pour la formation professionnelle

Fiche 6 Etat des lieux de l'offre de formation – Répertoire des certifiantes

Fiche 7 Besoins en formation professionnelle et recommandations

Fiche 8 Avis et expertises sur l'opportunité de l'offre de formation

Fiche 9 Formation en apprentissage

Répertoire des certifications

Contexte	Les formations certifiantes (diplômes, titres, CQP, certificats de compétences) sont en fort développement dans le spectacle vivant, aussi bien dans les domaines artistiques, que techniques et administratifs. Cela s'explique notamment par le fait que les financements sont désormais massivement fléchés sur les formations certifiantes (CPF, apprentissage...). Mais comment repérer les offres spécifiques au spectacle vivant ? Il n'existe pas de catalogue national complet des formations certifiantes et non certifiantes car la tâche est complexe et chronophage, d'autant que l'offre varie en permanence. France compétences propose quant à lui des répertoires des formations certifiantes (RNCP et RS). Cependant ils ne sont pas configurés pour être utilisés comme des outils d'orientation : ils ne proposent pas de liste par filière. <i>RNCP : répertoire national des certifications professionnelles = certifications visant les métiers</i> <i>RS : répertoire spécifique = certificats et habilitations visant les compétences</i>
Objectifs	Lister les formations professionnelles certifiantes visant les métiers ou les compétences du spectacle vivant : - Pour faciliter l'orientation en proposant un répertoire accessible à tous - Pour suivre le développement de l'offre et sa volumétrie, afin de répondre aux besoins de professionnalisation dans toutes les filières
Etapes antérieures	• 2006 : premier répertoire des formations longues préparant aux métiers du spectacle vivant. Outil d'information et d'orientation grand public, il présentait de façon détaillée près de 400 formations, certifiantes ou non certifiantes. Les contenus du répertoire étaient alimentés directement par les organismes de formation. Devenu obsolète, il a été supprimé en 2019. • 2020 et 2021 : nouvelles versions plus ergonomiques et complètes. Base de données interactive listant l'ensemble des formations certifiantes préparant aux métiers ou aux compétences du spectacle vivant : diplômes, titres professionnels, CQP et certificats de compétences. Le contenu est exhaustif, classé par domaines. Ce répertoire est établi à partir du RNCP et du RS de France compétences
Réalisations 2022 Par l'équipe de la CPNEF-SV Avec le financement de l'OPMQ-SV/Afdas 	Actualisation du répertoire des formations certifiantes préparant aux métiers ou aux compétences du spectacle vivant : diplômes, titres professionnels, CQP et certificats de compétences, soit près de : Près de 380 formations certifiantes préparant à un métier et 24 formations certifiantes visant des compétences • Mise à jour mensuelle à partir du RNCP et du RS de France compétences : la CPNEF-SV ajoute/retire les certifiantes entrantes/sortantes. • Mise à jour mensuelle d'un état des lieux statistique, permettant de suivre le développement de l'offre, par domaines et par certifications (types de diplômes, niveaux...) et par régions.
Prévisionnel 2023	Modification du répertoire pour élargir son contenu (inclure les formations non certifiantes) et/ou renvoie vers d'autres sources mieux en capacité de mettre à jour les informations.

Fiche 7 Besoins en formation professionnelle et recommandations

Contexte	- Accord de branche portant création de la CPNEF-SV de 1993 stipulant ses missions en matière de formation professionnelle. - Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22/02/2018 - Accords de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du spectacle vivant de 2020, stipulant les missions de la CPNEF-SV.
Objectifs	Etablir des recommandations en matière de formation professionnelle correspondant aux besoins d'emplois et de compétences, afin de contribuer à orienter les moyens mis en œuvre pour leur développement.
Etapes antérieures	Depuis 2005 : émission de recommandations pour la formation professionnelle concernant les besoins afin de flécher les dispositifs de financement pour les salariés ou les demandeurs d'emploi.
Réalisations 2022/2023	Identification des besoins en formation professionnelle Besoins exprimés dans les domaines suivants (liste non exhaustive et non priorisée) : • Transition écologique et éco-conception RSE (responsabilité sociétale des entreprises), stratégie et conduite du changement, design énergétique ; toutes activités et métiers : création, production, exploitation, scénographie d'équipement, aménagement, transport, tournées, achats, stockage, maintenance, réemploi, recyclage, gestion des déchets... • Management et fonction RH Qualité de vie au travail, organisation et management dans les très petites entreprises, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, bien recruter, travail à distance, recours à l'alternance et aux dispositifs d'aides à l'emploi, développement de l'AFEST, gestion de conflit ... Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels • Egalité des chances, lutte contre les discriminations Egalité femmes/hommes, mixité générationnelle, inclusion multiculturelle Gestion du handicap et du vieillissement, • Prévention des risques Sécurité, sûreté (malveillance, cybersécurité...), gestion sonore • Numérique pour les fonctions support Dématérialisation, outillage et plateformes dans les domaines RH, communication marketing, commercialisation vente... • EAC éducation artistique et culturelle Cadre réglementaire, assurance, accueil des artistes « hors plateau » (ex en milieu scolaire) • Maintenance des équipements scéniques Vérification, réparation, stockage, veille technologique... • Captation / Livestream Techniques vidéo, réalisation audio-visuelle, mixage, logiciels Diffusion en streaming (plateformes, web TV personnelles, réseaux sociaux...) Marketing et commercialisation digitale, gestion des droits Besoins dans le cadre des POEC (préparations opérationnelles à l'emploi collectives) Dans l'objectif d'adapter les compétences des demandeurs d'emploi de la branche du spectacle vivant aux besoins en recrutement des employeurs, la CPNEF-SV a défini une liste de métiers en tension pour lesquels le dispositif des POEC mis en œuvre par l'Afdas et Pôle emploi permettrait de qualifier des professionnels : Artiste dramatique (comédien, marionnettiste, mime, etc.), Artiste chorégraphique, Artiste du cirque, Artiste de la musique et du chant, Artiste du music-hall Technicien lumière, Technicien vidéo, Technicien son, Technicien structure Technicien mur leds, Technicien média serveur, Technicien de maintenance audiovisuel Technicien décors, Electricien, Chargé de planning, Administrateur de structure, Administrateur de production /chargé de production, Administrateur de diffusion /chargé de diffusion, Gestionnaire de paie Personnel de billetterie, Comptable du spectacle

Fiche 8 Avis et expertises sur l'opportunité de l'offre de formation

Contexte	Réformes de la formation professionnelle : Loi du 5 mars 2014 relative à la formation, à l'emploi et à la démocratie sociale Loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel
Objectif	Informier et échanger avec les institutions et les pouvoirs publics sur l'opportunité de l'offre de formation : France compétences, Pôle emploi, les Régions.
Etapes antérieures	Interpellation de France compétences en soutien aux organismes de formation du spectacle vivant afin de solutionner des difficultés d'enregistrement des certifications (titres, CQP, certificats) au RNCP ou au RS : de nombreux dossiers sont refusés, ou bien sont enregistrés pour des durées réduites, du fait d'un manque de prise en compte des spécificités de nos professions. La procédure d'instruction est également plus longue et complexe. La CPNEF-SV a demandé à la direction de France compétences de lever les freins concernant notamment une meilleure prise en compte : - Des parcours d'emploi atypiques - De la pluriactivité - Du faible attrait de la VAE, dont la volumétrie est actuellement un des critères de recevabilité déterminant
Réalisations 2022 Par l'équipe de la CPNEF-SV	Réalisation d'une mission d'expertise de diplômes pour le CSLMD* du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Dans le cadre de l'enregistrement de droit des diplômes d'Etat au RNCP co-instruction de 7 diplômes du CNSMDP** : vérification des dossiers, demandes de modifications, audition en comité de suivi : 1. Danseur interprète 2. Analyse et notation du mouvement 3. Interprète de la musique 4. Musicien ingénieur du son 5. Musicologie 6. Ecriture et composition 7. Pédagogie et formation à l'enseignement musical *CSLMD <i>comité de suivi des cycles licence, master et doctorat</i> **CNSMDP <i>Conservatoire supérieur de musique et de danse de Paris</i> Participation à un groupe de travail du CNM sur l'évolution de l'offre de formation dans la musique.
Prévisionnel 2023	Poursuite des échanges avec France compétences.

Définition des niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques

Contextes	En application de la <i>Loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel</i>, des nouvelles missions en matière d'apprentissage ont été confiées aux branches via leurs CPNEF. De ce fait, pour déterminer les NPEC applicables par les OPCO pour les diplômes et les titres ouverts en apprentissage, France compétences sollicite annuellement les 220 CPNEF. <i>*NPEC niveaux de prise en charge des coûts pédagogiques maximum</i>
Etapes antérieures	Pour chacun des diplômes ou des titres, la CPNEF-SV établit leur niveau de prise en charge en tenant compte notamment : - Des coûts réels des CFA - Des estimations par filières ou domaines de spécialités à partir des montants relevés par les OPCO - Des bilans comptables transmis par les CFA à France compétences - Les décisions de la CPNEF audiovisuel Saisines de France compétences à la CPNEF-SV • 2019, première saisine 35 diplômes et titres professionnels ouverts en apprentissage examinés. • 2020, deuxième saisine 38 diplômes et titres professionnels ouverts en apprentissage examinés. • 2021, troisième saisine 98 diplômes et titres professionnels ouverts en apprentissage examinés
Réalisations 2022 <i>Par la CPNEF-SV, avec l'appui de l'Afdas</i>	Apprentissage, définition des NPEC (niveaux de prise en charge) • Quatrième saisine de France compétences à la CPNEF-SV : 132 diplômes et titres professionnels ouverts en apprentissage examinés (dont 98 en actualisation et 34 nouveaux en 1^{ère} délibération) Montant établis en concertation avec la CPNEF audiovisuel • 46 décisions de la CPNEF-SV n'ont malheureusement pas été reprises par France compétences qui a appliqué des baisses de -21% en moyenne et jusqu'à -57%. L'avenir des CFA étant mis en péril par ces baisses brutales et disproportionnées, la CPNEF-SV a alerté par courriers la direction de France compétences et les ministères concernés (culture, travail et formation professionnelle). Lors de réunions de travail, aucune solutions n'ont pu être trouvées avec France compétences, qui a de plus annoncé de nouvelles baisses en 2023, malgré les conséquences désastreuses à court terme pour les jeunes, les employeurs, les CFA et l'offre de formation.
Prévisionnel 2023	• Cinquième saisie de France compétences. Définition de montants pour les nouvelles certifications (diplômes et des titres professionnels) en carence et définition de montants correctifs • Nouveaux échanges avec France compétences pour tenter de corriger des montants subissant des baisses drastiques.

Axe 4

Développement des formations et certifications de la CPNEF-SV

Fiche 10	Formation dans le domaine du rigging
Fiche 11	Formation dans le domaine de l'électricité
Fiche 12	Formation dans le domaine de la sécurité /exploitants de lieux de spectacle
Fiche 13	Formation dans le domaine de la sûreté
Fiche 14	Formation en gestion sonore
Fiche 15	Pilotage des certifications et habilitation des organismes partenaires

CQP Accrocheur-Rigger -Certificats de Qualification Professionnelle-

Contexte	L.6314-2 du code du travail La CPNEF-SV est l'autorité compétente pour créer et délivrer les CQP dans le spectacle vivant.																																																																																			
Objectif	Créer des CQP délivrés par la CPNEF-SV pour proposer des formations certifiantes préparant à un métier, quand il n'existe pas de diplôme ni de titre professionnel. Les CQP sont accessibles par la formation continue et par la VAE.																																																																																			
Etapas antérieures	Cadrage des CQP 2007 : conclusion d'un accord de branche portant création de CQP dans le spectacle vivant. 2009 : réalisation d'une étude d'opportunité sur les besoins en CQP. Création du CQP Accrocheur-Rigger 2011/2013 : ingénierie de création, agrément des organismes de formation 2014 : démarrage des formations 2014 : 1 ^{er} enregistrement au RNCP pour 5 ans 2020 : 2 ^{ème} enregistrement au RNCP pour 3 ans																																																																																			
Réalisations 2022	• Mise en œuvre du CQP Accrocheur-Rigger • Mise en œuvre des stages et évaluations par les organismes habilités • Délivrance des attestations de réussite, archivage et suivi de fonctionnement par la CPNE-SV ➤ Bilan 247 personnes ont obtenu le CQP Accrocheur-Rigger, dont 33 en 2022 43 sessions de formations organisées dont 5 en 2022 90 % de taux de réussite (nombre de stagiaires/nombre de certifiés). 4 organismes de formation agréés : CFPTS, RIG UP Formation, ARKALYA, CNAC <table><tr><th rowspan="2"></th><th colspan="2">Effectifs</th><th colspan="2">Modalités</th><th colspan="2">Genre</th></tr><tr><th>Nb de stagiaires</th><th>Nb de certifiés</th><th>Formation</th><th>VAE</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th></tr><tr><td>2014</td><td>11</td><td>11</td><td>11</td><td>0</td><td>11</td><td>0</td></tr><tr><td>2015</td><td>20</td><td>16</td><td>20</td><td>0</td><td>19</td><td>1</td></tr><tr><td>2016</td><td>25</td><td>21</td><td>25</td><td>0</td><td>22</td><td>3</td></tr><tr><td>2017</td><td>34</td><td>30</td><td>33</td><td>1</td><td>34</td><td>0</td></tr><tr><td>2018</td><td>37</td><td>36</td><td>37</td><td>0</td><td>37</td><td>0</td></tr><tr><td>2019</td><td>24</td><td>21</td><td>21</td><td>0</td><td>19</td><td>5</td></tr><tr><td>2020</td><td>32</td><td>29</td><td>32</td><td>0</td><td>26</td><td>6</td></tr><tr><td>2021</td><td>58</td><td>50</td><td>58</td><td>0</td><td>51</td><td>7</td></tr><tr><td>2022</td><td>34</td><td>33</td><td>34</td><td>0</td><td>26</td><td>8</td></tr><tr><td>Total</td><td>275</td><td>247</td><td>274</td><td>1</td><td>245</td><td>30</td></tr></table>		Effectifs		Modalités		Genre		Nb de stagiaires	Nb de certifiés	Formation	VAE	Hommes	Femmes	2014	11	11	11	0	11	0	2015	20	16	20	0	19	1	2016	25	21	25	0	22	3	2017	34	30	33	1	34	0	2018	37	36	37	0	37	0	2019	24	21	21	0	19	5	2020	32	29	32	0	26	6	2021	58	50	58	0	51	7	2022	34	33	34	0	26	8	Total	275	247	274	1	245	30
	Effectifs		Modalités		Genre																																																																															
	Nb de stagiaires	Nb de certifiés	Formation	VAE	Hommes	Femmes																																																																														
2014	11	11	11	0	11	0																																																																														
2015	20	16	20	0	19	1																																																																														
2016	25	21	25	0	22	3																																																																														
2017	34	30	33	1	34	0																																																																														
2018	37	36	37	0	37	0																																																																														
2019	24	21	21	0	19	5																																																																														
2020	32	29	32	0	26	6																																																																														
2021	58	50	58	0	51	7																																																																														
2022	34	33	34	0	26	8																																																																														
Total	275	247	274	1	245	30																																																																														
Pilotage et gestion par l'équipe de la CPNEF-SV																																																																																				
Mise en œuvre par les organismes de formation																																																																																				
Pilotage par l'équipe de la CPNEF-SV et l'Afdas	• Préparation du réenregistrement du CQP Accrocheur-Rigger au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles de France compétences) • Réalisation de l'enquête de suivi du devenir des détenteurs du CQP • Actualisation des référentiels d'activités, de compétences et de certification. Notamment ajouts des compétences liées à la transition écologiques, et au parcours de personnes en situation de handicap • Elaboration de la note d'opportunité. Elaboration de nouveaux outils (règlement de certification, grilles...)																																																																																			
Mise en œuvre Co&Sens (ingénierie) et Kyu (enquête)																																																																																				
Prévisionnel 2023	• Poursuite du pilotage de la mise en œuvre du CQP Accrocheur-Rigger • Finalisation de la procédure de réenregistrement au RNCP et dépôt (dossiers, notes, justificatifs divers, courriers de soutien d'entreprises) • Nouveau conventionnement avec les organismes de formation habilités																																																																																			

CQP Electricien du spectacle -Certificats de Qualification Professionnelle-

Contexte	L.6314-2 du code du travail La CPNEF-SV est l'autorité compétente pour créer et délivrer les CQP dans le spectacle vivant.																																																						
Objectif	Créer des CQP délivrés par la CPNEF-SV pour proposer des formations certifiantes préparant à un métier, quand il n'existe pas de diplôme ni de titre professionnel. Les CQP sont accessibles par la formation continue et par la VAE.																																																						
Etapes antérieures	Cadrage des CQP 2007 : conclusion d'un accord de branche portant création de CQP dans le spectacle vivant. 2009 : réalisation d'une étude d'opportunité sur les besoins en CQP. Création du CQP électricien 2015 : vérification de l'opportunité 2016 / 2018 : ingénierie de création, agrément des organismes de formation, enregistrement au RNCP 2019 : démarrage des formations																																																						
Réalisations 2022	Mise en œuvre du CQP - Mise en œuvre des stages et évaluations par les organismes habilités - Délivrance des attestations de réussite, archivage et suivi de fonctionnement par la CPNE-SV ➤ Bilan 37 personnes au total ont obtenu le CQP électricien, dont 4 en 2022 1 session de formations organisées en 2022 84 % de taux de réussite (nombre de stagiaires/nombre de certifiés). 3 organismes de formation agréés : CFPTS, STAFF, RIG-UP formation <table><tr><th rowspan="2"></th><th colspan="2">Effectifs</th><th rowspan="2">Nb de certifiés partiel (blocs)</th><th colspan="2">Modalités</th><th colspan="2">Genre</th></tr><tr><th>Nb de stagiaires</th><th>Nb de certifiés CQP</th><th>Formation</th><th>VAE</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th></tr><tr><td>2019</td><td>6</td><td>4</td><td>2</td><td>6</td><td>0</td><td>6</td><td>0</td></tr><tr><td>2020</td><td>20</td><td>15</td><td>1</td><td>20</td><td>0</td><td>20</td><td>0</td></tr><tr><td>2021</td><td>14</td><td>14</td><td>0</td><td>14</td><td>0</td><td>10</td><td>4</td></tr><tr><td>2022</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>4</td><td>0</td><td>4</td><td>0</td></tr><tr><td>Total</td><td>44</td><td>37</td><td>3</td><td>44</td><td>0</td><td>40</td><td>4</td></tr></table> • Préparation du réenregistrement du CQP Electricien du spectacle au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles de France compétences) - Réalisation de l'enquête de suivi du devenir des détenteurs du CQP auprès des sessions de 2019 à 2022 - Actualisation des référentiels d'activités, de compétences et de certification Notamment ajouts des compétences liées à la transition écologiques, et au parcours de personnes en situation de handicap - Elaboration de la note d'opportunité. Elaboration de nouveaux outils (règlement de certification, grilles...)		Effectifs		Nb de certifiés partiel (blocs)	Modalités		Genre		Nb de stagiaires	Nb de certifiés CQP	Formation	VAE	Hommes	Femmes	2019	6	4	2	6	0	6	0	2020	20	15	1	20	0	20	0	2021	14	14	0	14	0	10	4	2022	4	4	0	4	0	4	0	Total	44	37	3	44	0	40	4
	Effectifs		Nb de certifiés partiel (blocs)	Modalités		Genre																																																	
	Nb de stagiaires	Nb de certifiés CQP		Formation	VAE	Hommes	Femmes																																																
2019	6	4	2	6	0	6	0																																																
2020	20	15	1	20	0	20	0																																																
2021	14	14	0	14	0	10	4																																																
2022	4	4	0	4	0	4	0																																																
Total	44	37	3	44	0	40	4																																																
Pilotage et gestion par l'équipe de la CPNEF-SV																																																							
Mise en œuvre par les organismes de formation																																																							
Pilotage par l'équipe de la CPNEF-SV et l'Afdas																																																							
Mise en œuvre Co&Sens et Kyu																																																							
Prévisionnel 2023	- Poursuite du pilotage de la mise en œuvre du CQP Accrocheur-Rigger - Finalisation de la procédure de réenregistrement au RNCP et dépôt (dossiers, notes, justificatifs divers, courriers de soutien d'entreprises) - Nouveau conventionnement avec les organismes de formation habilités																																																						

Contextes	Dans le cadre de leur déclaration d'activités d'entrepreneurs de spectacles vivants (valant licence), les exploitants de lieux aménagés pour les représentations publiques doivent remplir certaines obligations. Code du travail Article R7122-3 : « Aux fins de répondre aux conditions de compétence ou d'expérience professionnelle mentionnées au I de l'article L. 7122-4, lorsque l'entrepreneur est une personne physique, il doit être majeur et remplir l'une des conditions suivantes : 1 Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (...) ; 2° Justifier d'une expérience professionnelle de six mois au moins dans le spectacle vivant ; 3° Justifier d'une formation d'au moins cent vingt-cinq heures ou d'un ensemble de compétences, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale mentionnée à l'article L. 6113-2, compétente pour le spectacle vivant. Lorsque l'entrepreneur est une personne morale, il doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant l'une au moins des conditions mentionnées aux 1° à 3° <u>Lorsque la déclaration est faite en vue de l'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, la personne physique déclarante doit en outre justifier avoir suivi une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature de ces lieux, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale, et la personne morale doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant cette condition. »</u> La CPNEF-SV a donc pour missions d'établir deux répertoires : 1. Un répertoire concernant tous les entrepreneurs de spectacles vivants. cf fiche 5 2. Un répertoire concernant seulement les entrepreneurs de spectacles vivants exploitants de lieux, listant des formations à la sécurité dont le suivi est obligatoire en plus des conditions de diplôme, formation et expérience.
Objectifs	Jusqu'en octobre 2019, le répertoire des formations à la sécurité était établi par le ministère de la Culture. La mission a été transférée à la CPNEF-SV dans le cadre de la réforme du système des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants. Objectifs de la CPNEF-SV pour les formations à la sécurité dont elle a la charge : • Être plus exigeant sur les contenus des formations pour renforcer la prévention des risques et le respect des législations dans tous les types d'ERP du spectacle vivant ; • S'inscrire dans le cadre de la formation professionnelle (Loi 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel) et les attendus de France compétences : - o Faire acquérir des connaissances mais aussi des compétences pratiques (savoir-faire) - o Transformer la formation longue en certification
Réalisations antérieures	Légende : CCP <i>certificat de compétences professionnel</i> CPH <i>comité paritaire d'habilitation de la CPNEF-SV</i> OF <i>organisme de formation</i> Elaboration du répertoire des formations à la sécurité 2019/2021 • A titre transitoire pour permettre les déclarations d'activités des entrepreneurs de spectacles vivants : élaboration et publication d'un répertoire provisoire listant les formations anciennement agréées par le ministère de la Culture. • Démarrage de travaux d'ingénierie pour actualiser les deux formations à la « <i>sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour les représentations publiques</i> » : 1) formation longue (35h), pour les ERP du 1er groupe de 1^{ère} et 4^{ème} catégorie, débouchant sur un certificat de compétences professionnel (CCP) 2) formation réduite (14h) pour les ERP du 2ème groupe de 5^{ème} catégorie de type L, N ou O Etapas, pour mettre en œuvre les deux formations : • Définition des objectifs pédagogiques. Cadrage des contenus et des formats. • Elaboration des cahiers des charges pour les OF : référentiels, guides et consignes, grilles de notation, supports et outils, etc.

Pilotage réalisation : CPNEF-SV Contenus pédagogiques : CFPTS Formation des OF et outillage : Co&Sens	• Création de 2 rubriques d'information sur le site de la CPNEF-SV : ○ 1 rubrique pour les entrepreneurs de spectacles vivants où ils peuvent consulter les répertoires et trouver une formation à la sécurité selon leur type d'ERP ○ 1 rubrique pour les OF voulant obtenir l'habilitation de la CPNEF-SV pour mettre en œuvre les formations à la sécurité à partir de 2022 • Habilitation des OF ○ Elaboration des dossiers de candidature et des critères de recevabilité ○ Création du CPH (comité paritaire d'habilitation) au sein de la CPNEF-SV chargé d'examiner les candidatures des OF ○ Lancement de la campagne d'habilitation, ouverte à tous les OF qu'ils aient été ou non été précédemment agréés par le ministère de la Culture ○ Examen des candidatures des OF dans le cadre du CPH ○ Conventions administratives																				
Réalisations 2022 Pilotage et réalisations : CPNEF-SV Formation des OF et outillage : Co&Sens Vérification de l'étude de cas : Co&Sens Rédaction des QCM : Moë-Kan Intervenant : Pascal Parsat Mission handicap spectacle d'Audiens	Légende : CCP <i>certificat de compétences professionnel</i> CPH <i>comité paritaire d'habilitation de la CPNEF-SV</i> OF <i>organisme de formation</i> Habilitation des OF pour les 2 formations et lancement des stages • Examen des candidatures des OF dans le cadre du CPH : 6 sessions du CPH, 50 dossiers de candidatures d'OF reçus 14 OF habilités pour le CCP et 11 OF habilités pour la formation réduite • Réalisation de 2 sessions de formation collective pour les OF habilités, animées par un consultant afin de rappeler les attendus et harmoniser les pratiques • Vérification de la validité des évaluations pour les deux formations : ○ <i>Formation au CCP</i>, vérification de tous les supports d'évaluation des OF (études de cas), avec l'appui d'un consultant ○ <i>Formation réduite</i>, vérification de tous les tests des OF (QCM), par la CPNEF-SV. Mais face à l'hétérogénéité des QCM et des problèmes sur les contenus (fond et forme), la CPNEF-SV a décidé d'établir une base de QCM à partager. La rédaction des QCM a été confiée à un consultant et finalisée en groupe de travail avec les partenaires sociaux et les OF. Publication du répertoire des OF habilités • Accès en ligne sur le site de la CPNEF-SV en avril 2022 • Accrochage avec le site du ministère de la culture PLATESV • Réunions de travail avec la DGCA et les gestionnaires en DRAC • Mise à jour du répertoire en continue après les 6 CPH (ajouts d'OF habilités) Formation de formateurs Dans une optique de veille informative, la CPNEF-SV a organisé une présentation destinée aux formateurs des OF habilités sur le sujet : « <i>Travailler avec le handicap dans le spectacle vivant</i> ». 16 OF ont participé Bilan 2022 / 1ère année de mise en œuvre des nouvelles formules des formations <table><tr><th colspan="2">Formation réduite 14h</th><th colspan="2">Formation certificat de compétences prof. 35 h</th></tr><tr><td>Nb d'organismes habilités</td><td>11</td><td>Nb d'organismes habilités</td><td>14</td></tr><tr><td>Nb de sessions</td><td>30</td><td>Nb de sessions</td><td>76</td></tr><tr><td>Nb de stagiaires</td><td>213 (70% H / 30% F)</td><td>Nb de stagiaires</td><td>625 (66% H / 34% F)</td></tr><tr><td>Taux de réussite</td><td>99%</td><td>Taux de réussite</td><td>96%</td></tr></table>	Formation réduite 14h		Formation certificat de compétences prof. 35 h		Nb d'organismes habilités	11	Nb d'organismes habilités	14	Nb de sessions	30	Nb de sessions	76	Nb de stagiaires	213 (70% H / 30% F)	Nb de stagiaires	625 (66% H / 34% F)	Taux de réussite	99%	Taux de réussite	96%
Formation réduite 14h		Formation certificat de compétences prof. 35 h																			
Nb d'organismes habilités	11	Nb d'organismes habilités	14																		
Nb de sessions	30	Nb de sessions	76																		
Nb de stagiaires	213 (70% H / 30% F)	Nb de stagiaires	625 (66% H / 34% F)																		
Taux de réussite	99%	Taux de réussite	96%																		
Prévisionnel 2023	• Pilotage des deux formations et ajustements éventuels. Bilan détaillé • Pilotage du réseau d'OF habilités • Habilitation de nouveaux OF dans le cadre du CPH et mise à jour du répertoire • Nouvelle session d'information thématique pour les équipes pédagogiques																				

Contexte	Face aux menaces et au risque de malveillance pesant sur les personnes, les biens et les lieux, les organisations d'employeurs et de salariés ont initié la création d'une gamme de formations dans le domaine de la sûreté, visant l'ensemble des équipes.
Objectif	Créer une gamme de formations dans le domaine de la sûreté visant : 1) Les responsables sûreté, afin de proposer une formation qualifiante pour les professionnels missionnés dans le domaine ; 2) Les directeurs de structures et encadrants, afin de proposer des formations visant les compétences clés en termes de prévention des risques ; 3) Tous les salariés, à des fins de sensibilisation. Les consultants sont chargés de créer les contenus de ces formations selon les publics cibles et tous les outils nécessaires (référentiels de compétences, programmes, guides, procédures pour la certification...). Des organismes de formation seront par la suite mobilisés pour les mettre en œuvre sur tout le territoire.
<i>Etape antérieure</i> <i>La CPNEF-SV pilote l'action en partenariat avec l'Afdas.</i> <i>Avec le soutien de la DGEFP dans le cadre de l'accord EDEC des activités liées au tourisme.</i> <i>Consultants : CFPTS Filière et 3SA Conseil</i>	2018 - Analyse des besoins et réalisation d'une note d'opportunité par la CPNEF-SV - Inclusion d'un volet sûreté dans l'accord EDEC des activités liées au tourisme, afin de co-financer les actions d'ingénierie 2019 Lancement d'une action d'ingénierie pour créer une gamme de formations à la sûreté : rédaction du cahier des charges, sélection des consultants (CFPTS Filière et 3SA Conseil), enquête auprès du milieu professionnel et état des lieux de l'offre 2020-2021 Poursuite de l'action d'ingénierie pour créer une gamme de formations à la sûreté Création de 3 formations : 1. « Responsable de la sûreté » CQP <i>certificat de qualification professionnelle</i> de niveau 6 Public : professionnels souhaitant exercer ce métier 2) « Intégrer la sûreté dans la gestion d'un établissement du tourisme ou culturel » Certificat de compétences Publics : dirigeants, cadres techniques, cadres administratifs, cadre d'accueil 3) « Développer les réflexes sûreté dans les métiers du tourisme, de la culture, du loisir et du commerce » Formation non certifiante, tous publics
<i>Réalisations 2022</i> <i>La CPNEF-SV pilote l'action en partenariat avec l'Afdas et le CFPTS</i> <i>Avec le soutien de la DGEFP dans le cadre de l'accord EDEC des activités liées au tourisme</i>	Lancement d'une expérimentation du CQP* responsable sûreté Le CQP a été mis au catalogue du CFPTS (organisme de formation implanté à Bagnolet). Cependant, le nombre de stagiaire inscrits était insuffisant ce qui n'a pas permis sa réalisation. Cela s'explique par un contexte de sortie de crise sanitaire qui a conduit les professionnels à privilégier leur retour en emploi plutôt que le suivi de formations (tous domaines et pas uniquement la sûreté). Le CQP est reprogrammé en 2023. * CQP <i>certificat de qualification professionnelle</i>
Prévisionnel 2023	Mise en œuvre des premières sessions des formations à la sûreté

Fiche 14 Formation dans le domaine de la gestion sonore

CCP - Certificat de compétence professionnelles

<i>Contexte</i>	Pour répondre aux besoins en formation, la CPNEF-SV a décidé de créer 2 CCP sous forme de stages d'une journée de sensibilisation suivi d'un test de connaissances : - CCP gestion sonore, en 2010 - CCP fondamentaux de la prévention des risques, en 2011 Une décennie plus tard, les besoins en compétences et l'écosystème de la formation professionnelle ont évolués. De ce fait, la CPNEF-SV a : 1) Pour le CCP gestion sonore, engagé la transformation de la formation en certification, pour ensuite déléguer le pilotage à une autorité plus compétente : AGI-SON (2021/2022) 2) Pour le CCP prévention des risques, stoppé le stage qui n'étaient plus demandé sous ce format
<i>Objectif</i>	Développer et valoriser les compétences en gestion sonore.
<i>Etapes antérieures</i> <i>En partenariat avec le CMB et AGI-SON.</i> <i>Avec l'appui d'experts membres du comité de suivi.</i> <i>Et l'équipe de la CPNEF-SV.</i>	• 2010 : conception de la formation en gestion sonore • 2011 : agrément de 9 organismes de formation via un appel d'offre. • 2013 : agrément de 3 nouveaux organismes • 2016 : actualisation du contenu et élaboration du référentiel de compétences. • 2017 : création de l'épreuve dématérialisée du QCM sur le site de la CPNEF-SV • 2018 : actualisation du QCM par AGI-SON • 2020/2021 : refonte pour transformation en certification et transfert à AGI-SON, avec l'appui du CNM et de la Fneijma, et le soutien de la DGEFP et l'Afdas dans le cadre de l'accord EDEC des activités liées au tourisme
<i>Réalisations 2022</i> <i>Mise en œuvre par les organismes agréés.</i> <i>Gestion et délivrance par l'équipe de la CPNEF-SV.</i> <i>Pilotage par la CPNEF-SV en partenariat avec AGI-SON et l'Afdas.</i> <i>Avec le soutien de la DGEFP</i> <i>Opérateurs : CNM et Fneijma</i>	➤ La CPNEF-SV transfère à AGI-SON le pilotage et de la gestion du stage « Gérer les risques sonores dans les ERP » au 2^{ème} trimestre 2022 La nouvelle formule comportera des modules en autoformation et une formation collective, d'une durée moyenne de 2,5 jours. Le stage a vocation à être enregistré au RS (Répertoire spécifique) de France compétences afin d'apporter une reconnaissance à cette certification. Finalisation du parcours pédagogique par AGI-SON et ses partenaires, notamment le CNM. ➤ Bilan de mise en œuvre de la 1^{ère} version du stage par la CPNEF-SV 2011/2022 • Une dizaine d'organismes de formation agréés • 1500 personnes ont obtenu le certificat de compétences en gestion sonore,
<i>Prévisionnel 2023</i>	/

Contexte	<i>Légende</i> CQP certificats de qualification professionnelle CCP certificats de compétences professionnelles OF organismes de formation RNCP répertoire national des certifications de France compétences (formations métiers) RS répertoire spécifique de France compétences (formations modulaires) Depuis 2014, la CPNEF-SV s'est mobilisée pour créer des formations certifiantes délivrées au nom de la branche, tels que des CQP ou des CCP, afin de compléter l'offre existante (diplômes, titres professionnels ou habilitations). Ces certifications de branche ont vocation à être enregistrées au RNCP ou au RS de France compétences. Tout en assurant la délivrance et le pilotage de ses CQP et CCP, la CPNEF-SV a délégué leur mise en œuvre opérationnelle à des OF chargés d'organiser les parcours (par voie de formation et de VAE) et les épreuves d'évaluations. Jusqu'ici la CPNEF-SV gérait en interne ses certifications. Mais leur volumétrie et le renforcement des exigences de France compétences nécessitent de trouver de nouvelles modalités de gestion plus compatibles avec ses moyens humains limités.
Objectif	Consolider les modalités d'ingénierie, de gestion et de contrôle qualité des certifications de la CPNEF-SV (CQP et CCP) en s'appuyant sur un tiers externe délégué et des outils.
Etapas antérieures Solutions interbranches dans le champ de l'Afdas	• Participation à une étude de faisabilité sur la création d'un organisme certificateur interbranches sur le périmètre des branches de l'Afdas visant à mutualiser des solutions de gestion entre les CPNEF • Réorganisation des moyens de la CPNEF-SV ○ Création d'un CPH (comité d'habilitation paritaire) au sein de la CPNEF-SV, instance chargée d'habilitier les organismes de formation qui souhaitent mettre en œuvre les formations de la CPNEF-SV (CQP, CCP, stages) ○ Actualisation des outils de gestion des certifications
Réalisations 2022 Pilotage Afdas Consultant chargé de l'étude : Co&Sens Gestion des données : équipe CPNEF-SV Accompagnement : Afdas Consultant chargé de l'appui technique: Kyu	Poursuite de la participation à l'étude de faisabilité sur la création d'un organisme certificateur interbranches ou d'appui aux CPNEF sur le périmètre de l'Afdas visant à mutualiser des solutions de gestion entre les CPNEF. Les conclusions de l'étude ont préconisé de déléguer aux équipes de l'Afdas certaines missions plutôt que de créer un organisme <i>ad hoc</i>. La CPNEF-SV a validé la proposition et engagé les premières étapes de ce transfert tout en conservant le pilotage. Nouvelle mission de la CPNEF-SV : alimenter les « passeports compétences » Depuis 2021, la CDC (Caisse des dépôts et consignations) gère le "passeport d'orientation, de formation et de compétences" des actifs de plus de 15 ans usagés du CPF (Compte personnel de formation). Il recense notamment les certifications obtenues, afin de générer un CV à valeur probante. Pour l'alimenter, la CPNEF-SV a obligation de déclarer les titulaires de ses CQP en transmettant à la CDC des fichiers nominatifs sécurisés à la fin de chaque session de formation. Cet impératif a nécessité de mettre en place une nouvelle procédure de remontée des données fournies par les OF habilités par la CPNEF-SV. Un consultant a également accompagné la CPNEF-SV sur la procédure technique dite d'accrochage des données sous format XML.
Prévisionnel 2023	• Mise en œuvre d'une délégation de service de la CPNEF-SV à l'Afdas pour la gestion de ses certifications • Configuration et recours à la plate-forme de gestion des certifications certifi@ • Transmission des données sur les certifiés à la Caisse des dépôts et consignations pour chaque session des CQP

Stratégie, communication, fonctionnement

- Stratégie et synergie
- Communication
- Participations
- Fonctionnement

Stratégie et synergie

1- Actualisation des missions et de la feuille de route de la CPNEF-SV

En 2023, la CPNEF-SV a 30 ans d'existence (création par l'accord de branche étendu du 22 juin 1993).

La CPNEF-SV est une instance dynamique dont la légitimité est incontestablement reconnue. Elle engage de nombreuses actions sur de multiples sujets.

Depuis sa création, son cadre d'intervention a fortement évolué :

- De nouvelles missions lui ont été confiées par des tiers
- L'écosystème a fortement changé (OPMQ, OPCO, CNPS, COREPS, France compétences, AT Pro, nouveaux dispositifs...)
- Sa composition a été modifiée avec la création de nouvelles organisations d'employeurs et l'intégration de syndicats ;
- La CPNEF-SV reste une structure atypique, c'est-à-dire l'une des seules CPNEF parmi les 200 existantes à être organisée sous forme indépendante associative, cependant elle dispose de moyens humains et économiques fragiles. Au regard de ses nombreuses missions, son financement est à consolider ; les organisations ont engagé une concertation pour conforter leurs contributions.

Dans ce contexte, les organisations d'employeurs et de salariés ont décidé de procéder en 2023 à l'actualisation des objectifs et missions de la CPNEF-SV, afin d'établir une feuille de route partagée répondant à leurs priorités.

2- Synergie interbranche avec l'audiovisuel

La CPNEF-SV et la CPNEF-AV sont des structures qui partagent certaines missions et qui conduisent divers travaux en commun : fixation des niveaux de prise en charges des coûts de l'apprentissage, référentiels métiers, actions EDEC, etc.

De plus, elles partagent des moyens de fonctionnement au quotidien car elles sont installées dans les mêmes locaux.

Dans un contexte socio-économiques dégradé, où des actions transversales et d'ampleur s'imposent, les organisations d'employeurs et de salariés souhaitent renforcer les collaborations de deux CPNEF.

Communication

2. Site internet www.cpnefsv.org

Plus de 89 100 visiteurs en 2022

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de connexions visiteurs différents	23 787	18 979	20 699	22 507	30 089	27 145	31 495	44 516	43 465	38 008	56 552	89 106

Le site internet de la CPNEF-SV c'est :

- Plus de 350 pages web et des centaines de documents téléchargeables
- 5 intranets codés
 - 1 pour les organisations d'employeurs et de salariés membres de la CPNEF-SV ;
 - 4 pour les organismes de formation agréés à nos CQP et CCP ;
- Et des liens avec diverses ressources
 - Les accords de branche, les conventions collectives
 - Un portail qui renvoie aux dispositifs d'accompagnement de nos partenaires
 - Des rubriques thématiques qui recensent des travaux, bonnes pratiques et actions de nos partenaires :
 - Egalité femmes/hommes
 - Transition écologique
 - Mission handicap spectacle d'Audiens
 - Les sites pour aller plus loin

Utilisateurs

89 106



Sessions

94 023



Pages vues

112 246



Top 5 des pages visitées :

- 1) Répertoire des formations (4 286 consultations)
- 2) Guide des métiers (une trentaine de pages vues des milliers de fois)
- 3) Répertoires des formations et compétences pour les entrepreneurs de spectacles vivants (4 027 consultations)
- 4) Données statistiques (3 259 consultations)
- 5) Rubrique d'orientation « Découvrez le spectacle vivant »

La forte hausse des consultations est liée à la consultation des répertoires des formations pour les entrepreneurs de spectacles vivants.

➤ Contenus et mises à jour : équipe de la CPNEF-SV en autonomie

3. Newsletters

- 2 newsletters externes en 2022 (5 en 2021).

Près de 1 000 abonnés.

Rédaction et gestion technique : équipe de la CPNEF-SV.

- Présence renforcée sur LinkedIn
- NOUVEAU : 10 newsletters internes en 2022

Destinataires : partenaires sociaux membres

Rédaction : équipe de la CPNEF-SV.

Participations 2022

Instances où la CPNEF-SV siège

1. Conseil national des professions du spectacle (CNPS)

Membre de la commission plénière

Membre de la sous-commission d'observation de l'emploi : travaux statistiques

2. Plateforme inter observatoires prospectifs des métiers, des qualifications et compétences du champ de l'Afdas

3. CNM - Centre national de la musique

Comité de suivi transition écologique

Participations

Interventions publiques, colloques

- Colloque de la DGEFP : diagnostics de branche de l'impact de la crise sanitaire

Intervention de Carole Zavadski, déléguée générale, présentation du diagnostic-action du spectacle vivant
Juillet – Paris

- JTSE (Journées techniques du spectacle et de l'événement)

Intervention de Stanislas Surun, président, à l'atelier « *L'avenir de l'emploi technique dans le spectacle et l'événementiel* ».

Novembre - Aubervilliers

Auditions

- Mission de l'IGAC sur la reconversion du danseur

Janvier – Participation à distance

- CNM (Centre national de la musique) Conseil professionnel : évolution de l'offre de formation

Octobre - Paris

Participations à des groupes de travail externes, séminaires, rencontres

- Skills partnership for the Cultural and Creative Industries ecosystem

Les rencontres européennes de la création artistique

Mars – Participation à distance

- CNM (Centre national de la musique): réunion de concertation sur les besoins en formation

Juin – Paris

- Rencontre professionnelle des Nuits de Fourvière : Prévention des risques dans le spectacle vivant

Juin - Participation à distance

Présence sur des salons

- HEAVENT (salon de la création événementielle)

Novembre - Paris

- JTSE (Journées techniques du spectacle et de l'événement)

Novembre - Aubervilliers

Fonctionnement

1- Changement dans les organisations membres de la CPNEF-SV en 2022

Collège employeurs - Regroupements d'organisations :

- **FSICPA** : regroupement du SCC et du SYNAVI
- **SCENES** : regroupement du CAMULC et du SNDTP

Collège salariés - Nouvelle organisation syndicale adhérente :

- **UNSA spectacle et communication**

2- Les organisations membres de la CPNEF-SV - Au 31 décembre 2022

11 organisations professionnelles d'employeurs *Liste alphabétique*

FSICPA (SCC / SYNAVI) : Syndicat des cirques et des compagnies de création

Syndicat national des arts vivants

Les Forces Musicales : Syndicat professionnel des opéras, orchestres et festivals d'art lyrique

La Scène indépendante (ex SNES) : Syndicat national des entrepreneurs de spectacles

PRODISS : Syndicat national du spectacle musical et de variété

PROFEDIM : Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs

SCC : Syndicat des cirques et des compagnies de création

SCENES (CAMULC / SNDTP) : Syndicat des cabarets, music halls et lieux de création

Syndicat national du théâtre privé

SMA : Syndicat des musiques actuelles

SNSP : Syndicat national des scènes publiques

SYNDEAC : Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

SYNPASE : Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel

Invités

ARENES : Association de représentation des établissements nationaux entrepreneurs de spectacles : Groupement des établissements publics nationaux

6 organisations professionnelles de salariés *Liste alphabétique*

F3C-CFDT : Fédération communication conseil culture - Confédération française démocratique du travail

FASAP-FO : Fédération des syndicats des arts, des spectacles, de l'audiovisuel et de la presse, de la communication et du multimédia - Force ouvrière

FCCS-CFE-CGC : Fédération de la culture, de la communication et du spectacle - Confédération française de l'encadrement / Confédération générale des cadres

Fédération CFTC : Fédération de la communication, écrite, graphique, du spectacle et de l'audiovisuel - Confédération française des travailleurs chrétiens

FNSAC-CGT : Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - Confédération générale du travail

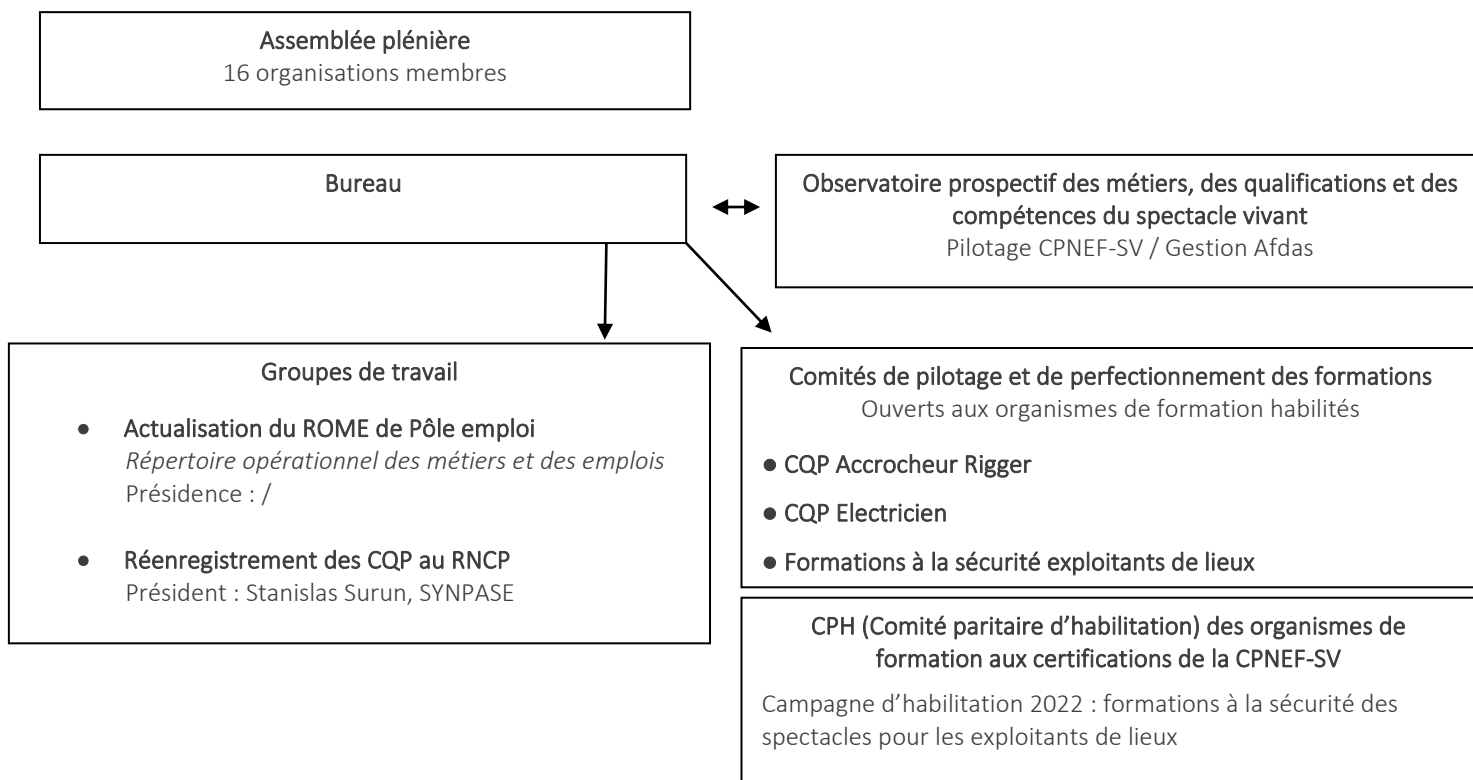
UNSA spectacle et communication - Union nationale des syndicats autonomes

3- Composition du bureau de la CPNE-SV - Au 31 décembre 2022

Elections du 18 mai 2022

Président :	Stanislas Surun	SYNPASE
Vice-présidente :	Claire Serre-Combe	SYNPAC-CGT
Secrétaire générale :	Philippe Chapelon	La Scène indépendante SNES
Secrétaire général adjoint :	Nicolas-Guy Florenne	F3C-CFDT
Trésorier :	Philippe Grimm	SYNDEAC
Trésorier adjoint :	Jean-Luc Bernard	FASAP-FO / SN3M-FO
Membres :	Ariane Pouget	FSICPA (SCC / SYNAVI)
	Pauline Auberger	PRODISS
	Aurélien Foucher	PROFEDIM
	Isabelle Gentilhomme	SCENES (CAMULC / SNDTP)
	Maya Paquereau	SFA-CGT
	Pascal Louet	FCCS-CFE-CGC
	Ludovic Castet	CFTC
	Stéphane Dausse	UNSA spectacle
Membres invités :	Sébastien Justine	Les Forces musicales
	Laëtitia Coquelin	SMA
	Laurence Raoul	SNSP

4- Organisation des instances de la CPNEF-SV 2022



5- Equipe permanente, les salariés de la CPNEF-SV en 2022

- *Déléguée générale* : Carole Zavadski
- *Chargé d'études emploi-formation* : Gabriel Cruz Saavedra (départ en septembre 2022)

6- Financement de la CPNEF-SV

- La CPNEF-SV est financée par les organisations d'employeurs et de salariés

- Les travaux engagés par la CPNEF-SV dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant sont financés sur fonds de la formation professionnelle collectés et gérés par l'Afdas.



- En 2022, les travaux de la CPNEF-SV ont bénéficié du soutien financier :

- du ministère de la Culture

Soutenu par



- du CNM Centre national de la musique



- de la SPEDIDAM



Liste des sigles

Organismes

AFDAS	Opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs.
Agi-son	Agir pour la bonne gestion sonore
AUDIENS	Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle
CMB	Médecine et santé au travail
CNPS	Conseil national des professions du spectacle
CNM	Centre national de la musique
CPNEF-AV	Commission paritaire nationale emploi formation audiovisuel
CPNEF-SV	Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant
CSLMD	Comité de suivi des cycles licence, master et doctorat
DEPS	Département des études et de la prospective du ministère de la Culture
DGCA	Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
FCAP	Fonds commun d'aide au paritarisme
OF	Organismes de formation, écoles
OPCO	Opérateur de compétences
OPMQ-SV	Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant

Dispositifs et autres sigles

ANI	Accord national interprofessionnel
CCP	Certificat de compétences professionnelles
CEP	Contrat d'études prospectives
COEF	Contrat d'objectif emploi formation
COT	Contrat d'objectif territorial
CPC	Commission professionnelle consultative
CPF	Compte personnel de formation
CPH	Comité paritaire d'habilitation de la CPNEF-SV
CQP	Certificat de qualification professionnelle
QVT	Qualité de vie au travail
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
PIC	Plan d'investissement dans les compétences gouvernemental
POEC	Préparation opérationnelle à l'emploi collective
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles, de France compétences
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois, de Pôle emploi
RS	Répertoire spécifique des certifications et des habilitations, de France compétences
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
VAE	Validation des acquis de l'expérience